Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260903-2026063-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
L'an deux mil vingt-six, le trois septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 août 2026.
Présents : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Dalila JAZUEL

2026-063 : Budget communal : dépenses à imputer au compte 6232

Les collectivités territoriales doivent adopter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies).
Il est proposé que les dépenses suivantes soient prises en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, au compte 6232 :
-l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies telles que les inaugurations, commémorations, réunions publiques, cérémonies, vœux ou autres…
-les fleurs, bouquets et présents offerts à l'occasion de divers évènements (départs en retraite, décès (y compris les avis d'obsèques)…).
-dépenses de décoration, d'illuminations et d'ornements.
-frais liés aux animations proposés par la commune à la médiathèque ou autre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider cette proposition.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380